

Lettre d'information aux porteurs de parts du FIA « HORIZON INTERNATIONAL »

Objet : Mutation du FIA « HORIZON INTERNATIONAL »

Le 29 Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FIA « HORIZON INTERNATIONAL ».

1- L'opération

La Société de Gestion a décidé de transformer le fonds en OPCVM afin de le rendre conforme à la Directive **2009/65/CE**.

Cette opération est motivée par le souhait d'offrir à notre clientèle la possibilité de profiter d'un univers d'investissement plus large (zones géographiques et choix de secteurs) via des OPC externes.

Cette opération de mutation (passage du FIA en OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE et modification du profil rendement/risque) a fait l'objet d'un agrément AMF (Autorité des marchés financiers) obtenu en date du 29/01/2018 et entrera en vigueur le 02/03/2018.

De plus, le fonds changera de dénomination. A compter du 02/03/2018 la nouvelle dénomination sera « **Horizon Monde** ».

Le profil rendement risque du fonds a également évolué notamment par la diminution de l'exposition du fonds au marché action et par la possibilité d'investir via les OPC au-delà de 20% de l'actif net.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturera pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : OUI
Augmentation du profil rendement/risque : OUI

L'indice de référence était le MSCI Monde, dividendes réinvestis exprimé en euro, dorénavant il sera composé de 60% MSCI Monde et 40% EONIA Capitalisé, dividendes réinvestis, exprimé en euro.

Le fonds pouvait être exposé de 80% à 100% de l'actif net aux marchés actions, dorénavant il sera exposé de 60% à 100% de l'actif net aux marchés actions.

Le fonds pouvait être exposé de 0% à 10% de l'actif net aux marchés des actions des pays émergents, dorénavant il pourra s'exposer de 0% à 50% de l'actif net aux marchés des actions de pays émergents.

Le fonds ne pouvait être exposé aux produits de taux. Dorénavant, le fonds pourra être exposé de 0% à 40% **en instruments de taux du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés** dont 0% à 25% en instruments de taux des marchés de pays émergents.

Le fonds était autorisé à investir jusqu'à 20% en OPCVM étrangers, ou OPCVM et FIA soumis au droit français, gérés ou non par la société de gestion ou une société liée ou en ETF ; dorénavant il pourra investir au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Conformité	FIA	OPCVM
Dénomination	Horizon International	Horizon Monde
Indicateur de référence	MSCI Monde	60% MSCI Monde et 40% EONIA Capitalisé
Stratégie de gestion/profil de risque		
Exposition au marché actions	80% à 100%	60% à 100%
Exposition aux marchés des actions des pays émergents	0% à 10%	0% à 50%
Exposition aux produits de taux	Néant	De 0% à 40% en instruments de taux, du secteur public ou privé, de toutes zones, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont 0% à 25% en instruments de taux de pays émergents.
Investissement en OPC	Jusqu'à 20% de l'actif net	Au-delà de 20% de l'actif net

Augmentation des frais : OUI

Des frais indirects sont ajoutés, dorénavant le fonds facturera des frais indirects de 2% TTC maximum

	Avant	Après
Frais indirect maximum	Néant	2% TTC maximum
Commission de surperformance	20 % TTC maximum de la surperformance du FIA au-delà de l'indice MSCI Monde , dividendes réinvestis, exprimé en euro.	20 % TTC maximum de la surperformance de l'OPCVM au-delà de l'indice 60% de MSCI Monde et 40 % EONIA Capitalisé , dividendes réinvestis, exprimé en euro.*

* Entre le 02/03/2018 (date d'effet de l'opération) et le 31/12/2018, soit le dernier jour de l'exercice comptable en cours du FCP, l'indicateur de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance sera celui dont la performance sera la plus élevée sur la période, entre l'ancien indicateur de référence, le MSCI Monde, et le nouvel indicateur de référence : 60% MSCI Monde et 40% EONIA Capitalisé.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour de l'OPC « **HORIZON MONDE** » sur le site internet www.aca-gestion.fr ou d'en faire la demande auprès de :

ACA
243 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.
- N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.